

Florence Parly, ministre des Armées, a réuni le 24 juillet un Comité ministériel d'investissement à l'issue duquel elle a lancé la réalisation du programme d'armement « MICA nouvelle génération » (MICA NG). Ce programme de missiles permettra de renouveler la capacité d'interception à moyenne distance, de combat rapproché et d'autoprotection des Mirage 2000 et des Rafale de l'armée de l'Air et de la Marine nationale.

Ces missiles MICA NG remplaceront les [actuels MICA](#), dont le retrait de service progressif est attendu entre 2018 et 2030. Les performances de ce nouveau missile permettront de faire face à l'évolution des menaces et des protections adverses, pour assurer la protection du territoire national, l'acquisition et le maintien de la supériorité aérienne et la protection de raids. Ces missiles seront développés en deux versions - autodirecteur infrarouge (IR) et électromagnétique (EM) -, et livrés entre 2026 et 2031.

Ses innovations dans les domaines des autodirecteurs et de la propulsion, ses capacités sol-air au travers de la version VL MICA et **sa résilience aux normes ITAR** dotent le MICA NG d'un fort potentiel export. Ces perspectives d'exportations ont été prises en compte dans la négociation contractuelle pour mieux répartir les efforts de financement et les bénéfices attendus. Ainsi, une part très significative des coûts de développement du missile sont supportés par les industriels titulaires de ce contrat (MBDA, Safran et Thales). En outre, le marché d'acquisition prévoit des redevances au profit de l'État, ainsi qu'un mécanisme de réduction du prix des missiles achetés par la France en cas d'atteinte des objectifs d'exportation.

Pour la France, les exportations sont partie intégrante du modèle économique de sa souveraineté en permettant à sa BITD (Base industrielle de technologie et de défense) de conserver sa capacité à couvrir tout le spectre des technologies critiques. Le ministère des Armées se tient aux côtés des industriels français via une politique vigoureuse de soutien, tout en attendant un juste retour pour les finances publiques de l'effort consenti par l'État.

La prise en compte systématique de ce levier dans les négociations contractuelles constitue un axe emblématique des améliorations attendues de la réforme de la DGA (Direction générale de l'armement) voulue par la ministre des Armées, annoncée le 5 juillet 2018. Son application dans les négociations du « MICA NG », premier programme d'armement lancé en réalisation dans le cadre de la LPM (Loi de programmation militaire) 2019-2025, promulguée le 13 juillet dernier par le président de la République, fonde le rééquilibrage des relations Défense/industrie promu par la ministre des Armées.